

M. Douglas: Je comprends que le gouvernement fédéral contribue aux frais de tous les services médicaux assurés à une personne nécessiteuse, mais partagera-t-il les frais d'un programme entrepris par les provinces en vue d'assurer les services sanitaires à toute une catégorie de personnes, par exemple les services de santé assurés aux bénéficiaires de la pension de vieillesse ou des allocations aux mères?

L'hon. M. MacEachen: Il y a évidemment un rapport entre ce programme et l'avènement d'un programme de soins médicaux pour toute la population. Quand l'assurance frais médicaux sera mise en vigueur dans l'ensemble et que le gouvernement fédéral aidera à assurer des services de santé à toute la population, on s'attend que les versements dans le cadre du régime canadien d'assistance publique seront suspendus; mais l'assistance aux personnes nécessiteuses se poursuivra et sera partagée par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un programme d'assurance frais médicaux.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

L'hon. M. McIlraith: Le député consent-il à poursuivre ses remarques?

M. Rynard: Je propose l'ajournement du débat.

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soumettre bon nombre de bills à la Chambre demain, dans l'espoir qu'ils pourront être transmis à l'autre endroit pour y être étudiés aussitôt que possible. Je sou mets donc la liste suivante des articles à l'étude pour demain: le n° 45 figurant au *Feuilleton*, bill sur le régime d'assistance publique du Canada; le n° 77, deuxième lecture et autres étapes de l'étude du bill sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique; ensuite, le n° 62, bill sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne; le n° 76, bill sur l'assurance-récolte; le n° 49, bill sur le transfert aux provinces d'une partie de l'impôt sur le revenu payable par certaines entreprises d'utilité publique; le n° 55, le bill sur la Compagnie des jeunes Canadiens; le n° 62, le bill sur le Centre national des Arts; le n° 51, le bill sur la pension du service public et sur les autres lois concernant les pensions; le n° 72, le bill sur la Cour de l'Échiquier; enfin, le projet de résolution et la mesure législative concernant l'alimentation des animaux de ferme du Canada.

Je voudrais demander aux députés de se préparer à aborder ces mesures demain, pas nécessairement dans l'ordre susmentionné, de façon à ce que quelques-uns de ces bills puissent être adoptés assez rapidement au début de la journée et être étudiés à l'autre endroit si possible. Il nous resterait deux articles à étudier, le projet de résolution sur l'assurance frais médicaux et celui de la loi sur les banques. Si nous pouvions suivre ce programme, ce nous serait d'une grande utilité, à mon avis.

L'hon. M. Starr: Puis-je dire un mot à ce sujet? Si, au lieu de commencer par le bill sur le régime d'assistance publique du Canada, le leader du gouvernement en choisissait d'autres qui pourraient être adoptés rapidement et être transmis à l'autre endroit, le bill sur le régime d'assistance publique du Canada pourrait être étudié plus tard, au cours de la journée.

L'hon. M. McIlraith: Plus tard dans l'après-midi; cela me conviendrait si nous pouvions expédier certains des bills moins importants à l'autre endroit.

M. Knowles: En ce cas, ne pourrions-nous savoir ce soir quelles seront les trois ou quatre premières mesures à l'étude demain?

L'hon. M. McIlraith: Oui; outre le régime d'assistance publique du Canada, nous aborderons peut-être la mesure relative à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, le bill concernant la Compagnie des jeunes Canadiens, le bill relatif au Centre national des Arts, la troisième lecture du bill relatif au transfert aux provinces d'une partie de l'impôt sur le revenu payable par certaines entreprises d'utilité publique; et le court bill concernant la Cour de l'Échiquier. J'espère que certains des députés qui sont avocats voudront bien l'examiner; c'est une mesure très simple qui pourrait être adoptée rapidement.

M. Knowles: Pouvons-nous compter que nous étudierons ces cinq mesures et reprendrons ensuite l'étude du régime d'assistance publique?

L'hon. M. McIlraith: Oui; j'estime que nous pourrions reprendre l'examen du régime d'assistance publique vers la fin de l'après-midi.

L'hon. M. Bell: Pourquoi ne pas terminer l'examen des bills concernant la pension?

L'hon. M. McIlraith: Si nous étudions tout d'abord ces cinq mesures, nous pourrions aborder ensuite le bill relatif au régime d'assistance publique. Les députés comprennent la situation. Nous voulons terminer l'étude d'un aussi grand nombre de bills que possible